

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

.

Date de la convocation

11 février 2021

Date d'affichage :

11 février 2021

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LEBOUcq - Jean-Luc VALLET - Karine HUART – Adjoints
Anne-Marie VEILLE - Didier GOUT - Anne-Marie PLANCHAIS - Anita SEVER - Mickaël DUFOUR - Patricia PAUTONNIER - Nicolas HARDY – Muriel REBILLON – Mickaël TIERCIN – Jean-Michel SOLÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie GALLE - Franck CHARUEL - Yoann FLEURIEL (pouvoir à Jean-Michel SOLÉ) - Aline JOSSE

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021
- Préparation du budget primitif 2021 - proposition de la commission des finances du 15 février 2021 : vote des tarifs et subventions (*délibérations*)
- Installation d'une ligne électrique souterraine sur 2 parcelles appartenant à la commune : conventions de servitudes avec ENEDIS et actes authentiques (*délibération*)
- Futur cabinet médical : consultation des entreprises pour les travaux (*délibération*)
- Compte rendu des différentes commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Tarifs et subventions 2021

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire et Michel BRARD, Adjoint

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de la commission des finances du 15 février 2021, objet d'un document remis à chaque conseiller municipal.

Les délibérations suivent :

► Participations 2021 liées au coût élève école publique (au vu du réalisé 2020)

Vu la Commission des Finances du 15 février 2021,

Monsieur le Maire propose le coût par élève de l'école publique « Louise Michel », calculé d'après le réalisé 2020, comme suit :

- élève en maternelle = **1.287,55 €/an**
- élève en élémentaire = **429,99 €/an**

Ce coût détermine la participation de la commune à l'école privée sous contrat d'association (au vu des effectifs) (art. 6574), ainsi que la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique et privée de Javené (un abattement de 20% s'applique aux communes de ex-Fougères Communauté) (art. 74741 et 74748).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le coût par élève comme indiqué ci-dessus et dont le détail est joint en annexe ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

CALCUL DU COÛT D'UN ENFANT SCOLARISÉ À L'ÉCOLE PUBLIQUE – ANNÉE 2020

- pour notre participation 2021 à l'école privée sous contrat d'association (au vu des effectifs).
- pour la participation 2021 des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique et privée de Javené.

(un abattement de 20 % est appliqué aux communes de ex-Fougères Communauté, sur le coût communal)

I - DOCUMENTS JOINTS

1 – *Situation de comptes de dépenses (Compte Administratif 2020)*

- Service **SE1** : Enseignement public **maternelle**
- Service **SE2** : Enseignement public **élémentaire**

2 – *Tableau des effectifs scolaires : année 2020/2021*

| Comptes | Libellé services ou comptes | Dépenses Compte Administratif 2020 |
|---|---|---------------------------------------|
| 6042 à 6574 | ➤ SE1 : Enseignement public maternelle | 87 341,41 € |
| 6574 | <i>Déduction</i> ➤ Subvention fonctionnement | - 2 363,00 € |
| TOTAL dépenses mandatées – déductions | | 84 978,41 € |
| <i>Effectifs rentrée scolaire 2020/2021</i> | | 66 élèves |
| <i>1 – Coût annuel (pour mémoire coût 2019 : 1 219,97 € et coût moyen départemental 2020 : 1 262 €)</i> | | 1 287,55 € |
| <i>2 – Coût au trimestre</i> | | 321,89 € |

| Comptes | Libellé services ou comptes | Dépenses Compte Administratif 2020 |
|---|--|---------------------------------------|
| 6042 à 6574 | ➤ SE2 : Enseignement public élémentaire | 46 505,82 € |
| 657341 6574 | <i>Déductions</i> ➤ Part. charges de fonctionnement écoles extérieures ➤ Subvention fonctionnement | - 713,97 € - 2 363,00 € |
| TOTAL dépenses mandatées – déductions | | 43 428,85 € |
| <i>Effectifs rentrée scolaire 2020/2021</i> | | 101 élèves |
| <i>1 – Coût annuel (pour mémoire coût 2019 : 458,68 € et coût moyen départemental 2020 : 386 €)</i> | | 429,99 € |
| <i>2 – Coût au trimestre</i> | | 107,50 € |

► Fournitures scolaires – école publique – année 2021

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021. Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder pour 2021 :
 - **30,00 €** par enfant en maternelle
 - **34,00 €** par enfant en élémentaire

et pour tout enfant scolarisé à l'école publique « Louise Michel » de JAVENÉ.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6067 en section de fonctionnement du budget primitif 2021.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Personnel communal – Prime de fin d'année 2021

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une prime de fin d'année (versée en décembre 2021) d'un montant annuel de **824,00 €** pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les autres agents. D'autres critères seront pris en compte conformément au règlement.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2021.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Personnel communal – Participation employeur au régime de prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 novembre 2013, le conseil municipal a décidé de participer à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par les agents communaux, à compter du 1^{er} janvier 2014.

La participation communale en 2020 a été de 9,00 € par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter cette participation communale à **10,00 €** par mois et par agent pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

► Indemnité aux stagiaires ALSH

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mars 2009 décidant d'attribuer une indemnité aux stagiaires, en stage pratique BAFA ou autre, recrutés au centre de loisirs (23,00 € net par jour en 2020).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une indemnité de 24,00 € net par jour, aux stagiaires du centre de loisirs, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6413 en section de fonctionnement du budget primitif.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Concessions dans le cimetière et plaques du Columbarium : tarifs 2021

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ci-dessous (y compris le columbarium) :

- *achat de concessions* :

| <i>Année</i> | <i>15 ans</i> | <i>30 ans</i> | <i>50 ans</i> | <i>Date d'effet</i> |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| 2021 | 87,00 € | 170,00 € | 306,00 € | 01/09/2021 |

- *achat de plaques pour le columbarium* :

| Année | Plaque inscription (en marbre) | Plaque signalétique pour colonne du souvenir | Date d'effet |
|--------------|---|---|---------------------|
| 2021 | 65,00 € | 34,00 € | 01/09/2021 |

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Redevance cantine scolaire école publique - tarifs 2021 – article 7067

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, les tarifs ci-dessous :

| <i>Année</i> | <i>Javenéens</i> | <i>Extérieurs</i> | <i>Adultes</i> | <i>Date d'effet</i> |
|--------------|------------------|-------------------|----------------|-------------------------------|
| 2021 | 3,80 € | 4,55 € | 6,20 € | Rentrée scolaire 2021-2022 |

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Garderie périscolaire école publique : tarifs 2021 – article 7067**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, les tarifs ci-dessous :

| <i>Année</i> | <i>Vacation javanéen</i> | <i>Vacation extérieur</i> | <i>Date d'effet</i> |
|--------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------|
| 2021 | 1,15 € | 1,90 € | Rentrée scolaire 2021-2022 |

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Redevance ALSH – tarifs 2021**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mars 2009 décidant de créer un accueil de loisirs destiné aux enfants de 3 à 16 ans à effet au 6 avril 2009 et précise que les tarifs sont établis en fonction des tranches de revenus des familles comme préconisé par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine. L'ALSH fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Il rappelle aussi la délibération n° 116-09 du 16 novembre 2016 modifiant le dispositif applicable aux sorties extérieures.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, les tarifs ci-dessous :

| Tranches de revenus/QF | Tarif journée/enfant | Tarif ½ journée/enfant |
|--|----------------------|------------------------|
| 0 < QF < 567€ | 5,70 € | 2,85 € |
| 568 < QF < 900 | 6,80 € | 3,40 € |
| 901 < QF < 1400 | 8,00 € | 4,00 € |
| QF ≥ 1401 | 9,80 € | 4,90 € |
| Non javanéens et non scolarisés à Javené | 11,40 € | 5,70 € |

Prix du repas (identique au tarif du repas 2021 à la cantine scolaire) :

Pour les javanéens : **3,80 €**
Pour les enfants extérieurs : **4,55 €**

Prix des sorties extérieures :

Pour chaque sortie extérieure, un coût supplémentaire de **5,00 €** sera appliqué.

Pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire en apportant leur propre repas, il est appliqué une vacation au tarif garderie : pour 2021 :

Pour les javénéens : 1,15 €
Pour les extérieurs : 1,90 €

Date d'application de ces tarifs : Rentrée scolaire 2021-2022

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Photocopies - tarifs 2021 - article 70688

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ci-dessous (maintien des tarifs appliqués en 2020) :

| <i>Année</i> | <i>A4 recto</i> | <i>A4 recto-verso</i> | <i>A3 recto</i> | <i>A3 recto-verso</i> | <i>Date d'effet</i> |
|--------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| 2021 | Noir et blanc 0,30 € | Noir et blanc 0,50 € | Noir et blanc 0,50 € | Noir et blanc 0,80 € | 01/09/2021 |
| | Couleur 0,50 € | Couleur 0,80 € | Couleur 0,80 € | Couleur 1,00 € | |

Associations : • photocopies en noir et blanc : gratuit
• photocopies en couleur : payant à partir de 11 copies
et demi-tarif soit respectivement 0,25 – 0,40 – 0,40 – 0,50 €.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Location garages de La Reposée – Tarifs 2021 – article 752

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ci-dessous :

| <i>Année</i> | <i>Location mensuelle</i> | <i>Date d'effet</i> |
|--------------|---------------------------|---------------------|
| 2021 | 37,00 € | 01/09/2021 |

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Location salle complexe culturel : tarifs 2021 (article 752)

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ci-dessous :

| <i>Année</i> | <i>Caution</i> | <i>Location javenéens</i> | <i>Location extérieurs</i> | <i>Pour ménage non effectué par heure</i> | <i>Gratuité aux javenéens</i> | <i>Date d'effet</i> |
|--------------|----------------|---------------------------|----------------------------|---|-------------------------------|---------------------|
| 2021 | 210,00 € | 55,00 € | 90,00 € | 30,00 € | lors de décès | 01/09/2021 |

Si désistement, moins de 15 jours avant la date de location, une somme de 30,00 € reste due à la commune.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Location salles du complexe et du kiosque aux associations extérieures ou à des privés - tarifs 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2012 décidant d'un tarif de location des salles du complexe et du kiosque applicable aux associations extérieures à la commune ou à des privés pour des activités de loisirs.

Sur proposition de la commission des finances du 15 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le tarif à 7,00 € par heure d'occupation des locaux à effet au 1^{er} septembre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

► Location ponctuelle salle de sports ou terrain de foot synthétique - tarif 2021

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du :

- 16 janvier 2013 accordant le principe de la mise à disposition de la salle des sports aux associations extérieures sous réserve de sa disponibilité sachant que la priorité sera donnée aux associations communales ;
- 14 décembre 2016 fixant un tarif horaire ;

Il présente la proposition de la commission des finances du 15 février 2021 et notamment la décision d'appliquer le même tarif, que pour la salle de sports, aux locations ponctuelles du terrain de foot synthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- fixer les tarifs suivants à effet au 1^{er} septembre 2021 :

| Année | Location forfaitaire par jour | Caution | Date d'effet |
|-------|-------------------------------|---------|--------------------------------|
| 2021 | 200,00 € | 1 000 € | 1 ^{er} septembre 2021 |

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

► **Tickets de musculation – tarifs 2021 - article 70688**

Vu la délibération du 9 juillet 2008,

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ci-dessous :

| Année | Prix du Carnet | Prix du ticket | Date d'effet |
|-------|--------------------------------|----------------|--------------|
| 2021 | 11,50 € le carnet de 5 tickets | 2,30 € | 01/09/2021 |

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Activité « sport-santé » : montant participation 2021 des adhérents**

Vu la délibération n° 65-02 du 14 juin 2017 décidant de la participation des adhérents à l'activité « sport-santé » ;

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ci-dessous :

| | Javenéens | Extérieurs |
|---------------------------|-----------|------------|
| Cotisation annuelle | 70,00 € | 95,00 € |
| Participation par atelier | 15,00 € | 20,00 € |

- autorise le Maire ou l'Adjointe déléguée, à signer tout document à intervenir.

► **Location salle des fêtes – tarifs 2021 (article 752)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 15 février 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ci-dessous :

| 2021 | Forfait | Cuisine et/ou vaisselle | Retour |
|------------------------|---|-------------------------|---------|
| Javenéens | 200,00 € été (01/04 au 31/10) | 1,00 €/pers. | ½ tarif |
| | 220,00 € hiver (01/11 au 31/03) | | |
| Associations de Javené | 120,00 € été (01/04 au 31/10) | 0,50 €/pers. | ½ tarif |
| | 140,00 € hiver (01/11 au 31/03) | | |
| Extérieurs | 400,00 € été (01/04 au 31/10) | 1,00 €/pers. | ½ tarif |
| | 440,00 € hiver (01/11 au 31/03) | | |

1°) Pour toutes locations, une caution de **1 000,00 €** est demandée.

2°) Le tarif « associations de Javené » n'est applicable qu'une fois par an, le tarif « javenéens » est alors appliqué à partir de la 2^{ème} location annuelle.

3°) Les nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2021.

4°) Pour ménage non (ou mal) effectué, facturation du temps passé : **40,00 €/heure**

5°) Si désistement, moins de 15 jours avant la date de la location, une somme de 100,00 € reste due à la commune.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents

► Subventions 2021

Ne participent pas au débat ni au vote : Mickaël TIERCIN, président du club cyclo sportif javenéen ; Anita SEVER, trésorière de Jav'moov ; Jean-Michel SOLÉ, secrétaire des Kids en mouvement.

Vu la Commission des Finances du 15 février 2021,

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux écoles et associations de Javené, ainsi qu'à quelques associations extérieures, dont la liste est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'attribuer pour 2021 des subventions aux écoles et associations dont la liste et le détail des montants figurent sur l'état annexé à la présente délibération. Les crédits correspondants seront inscrits aux articles 657362 et 6574 en section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

| Article | ÉCOLES DE JAVENE ASSOCIATIONS DE JAVENE | Subvention 2021 |
|----------------|--|--------------------|
| | ÉCOLE PUBLIQUE LOUISE MICHEL | |
| 6574 | Association des Parents d'Élèves (APE) | 2 400,00 € |
| 6574 | Projet scolaire | 2 100,00 € |
| 6574 | USEP (sport scolaire) | 240,00 € |
| | ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE PONTMAIN | |
| 6574 | Association des Parents d'Élèves (APEL) | 2 400,00 € |
| 6574 | Projet scolaire | 1 800,00 € |
| 6574 | Participation au fonctionnement garderie périscolaire | 8 745,00 € |
| 6574 | Participation au fonctionnement cantine | 12 500,00 € |
| | BUDGET ANNEXE | |
| 657362 | CCAS JAVENE | 5 000,00 € |
| | ASSOCIATIONS COMMUNALES | |
| 6574 | ACCA (Chasse) | 400,00 € |
| 6574 | Anc. Combattants AFN+AC 39/45 | 400,00 € |
| 6574 | Association Art Déco | |
| 6574 | Accueil et Partage - GEMOUV 35 Ainés Ruraux Javené | 200,00 € |
| 6574 | Art et Histoire Pays de Fougères | 400,00 € |
| 6574 | Comice Agricole | |
| 6574 | Comité des Fêtes | 500,00 € |
| 6574 | Comité Jumelage Javené | |
| 6574 | Fanfare Javené | 200,00 € |
| 6574 | Jav'Scene (théâtre) | 400,00 € |
| 6574 | L'art Gus Compagnie | 500,00 € |
| 6574 | La Caverne aux Jeux | 300,00 € |
| 6574 | Sté des courses hippiques | 300,00 € |
| 6574 | Voltigeurs de Javené | 100,00 € |
| Article | ASSOCIATIONS SPORTIVES | |
| 6574 | Amicale des paletistes | 200,00 € |
| 6574 | AJIR Javene - tennis de table | 200,00 € |
| 6574 | Badminton Javené Billé | 2 500,00 € |
| 6574 | Club cyclo sportif javenéen | 800,00 € |
| 6574 | Gym détente Billé Javené | 200,00 € |
| 6574 | Groupement le Bocage : GJBF | 3 500,00 € |
| 6574 | Jav'moov | 500,00 € |
| 6574 | Jav' Tai so Good | 200,00 € |
| 6574 | Kids en mouvement | |
| 6574 | Macadam Sliders Clubs (motos) | |

| | | |
|------|------------------------------------|--------------------|
| 6574 | Union sportive Billé Javené (USBJ) | 4 000,00 € |
| 6574 | Volley club Javené | 300,00 € |
| 6574 | Zum'attitude | 700,00 € |
| | TOTAL 1 | 51 985,00 € |

| Article | ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES | Subvention 2021 |
|---------|--|--------------------|
| | ECOLES PRIVÉES EXTÉRIEURES | |
| 6574 | Participation RPI – ADOGEC Billé Combourtillé Parcé | 1 544,00 € |
| | ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES | |
| 6574 | Les Restos du Coeur | 500,00 € |
| 6574 | Secours Populaire Français | 300,00 € |
| | TOTAL 2 | 2 344,00 € |
| | TOTAL 1 + 2 | 54 329,00 € |

Suite à quelques questionnements sur les montants alloués à certaines associations, et notamment aux écoles, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais (GJBF), quelques explications sont données sur leur fonctionnement, l'utilité et la nécessité de la subvention.

Pour les associations sportives, Michel BRARD informe des critères d'attribution des subventions : le nombre de licenciés, jeunes et adultes, de Javené et « extérieurs », l'utilisation ou pas des équipements communaux, l'intervention de Jenny ou pas et si l'association joue en compétition ou pas.

Pour les associations n'ayant pas retourné le dossier de demande de subvention, il est décidé de ne pas verser, dans l'immédiat, la somme votée et d'attendre qu'elle se manifeste !

Pour l'association du GJBF, il est suggéré de faire un point avec l'ensemble des communes partenaires, les choses ayant bien évoluées depuis les débuts de ce groupement.

| |
|---|
| Installation d'une ligne électrique souterraine sur 2 parcelles appartenant à la commune : conventions de servitudes avec ENEDIS et actes authentiques |
|---|

Dans le cadre de travaux d'installation d'une ligne électrique souterraine sur 2 parcelles appartenant à la commune, cadastrées section ZR 26 et ZR 29, au niveau du lieu-dit « La Brulerais », Monsieur le Maire informe que 2 conventions de servitudes avec ENEDIS, ont été signées le 25 novembre 2020.

Afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation, l'Etude notariale de la Visitation de RENNES, sollicitée par ENEDIS, doit établir des actes authentiques.

Aussi, par mail du 11 janvier 2021, l'Etude notariale demande une délibération du conseil municipal faisant état des conventions de servitudes et permettant la signature des actes authentiques. Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions des conventions de servitudes au profit d'ENEDIS, qui vont être régularisées administrativement et juridiquement par l'établissement d'actes authentiques, par l'Etude notariale de la Visitation de RENNES ;
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment les actes authentiques.

Futur cabinet médical : consultation des entreprises pour les travaux

Dans le cadre de la future installation des médecins à l'Espace Ferdinand de Lariboisière, quelques travaux d'aménagement doivent être réalisés dans le local proposé.

Les missions liées au permis de construire, au dossier de consultation des entreprises et au suivi du chantier ont été confiées au bureau ADG Architecte. Un planning d'exécution de ces différentes missions va être établi.

Monsieur le Maire propose de lancer, dès que possible, la consultation auprès des entreprises pour les travaux d'aménagement du local en cabinet médical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de lancer, dès que possible, la consultation auprès des entreprises pour les travaux d'aménagement du local, de l'Espace Ferdinand de Lariboisière, en cabinet médical ;
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal, à l'opération 13, article 2313.

Comptes rendus des commissions

Commission « culture-événementiel » du 21 janvier 2021 : Catherine LEBOUCQ précise que la commission poursuit sa réflexion et les démarches pour l'organisation de la fête communale du 4 juillet 2021. Quelques contacts, notamment avec des associations de la commune, ont déjà été pris, l'idée étant de les faire participer.

Commission « sport » du 1^{er} février 2021 : Mickaël DUFOUR rend compte des différents points abordés :

- subventions 2021 attribuées aux associations sportives de la commune ;
- organisation d'un forum des associations le 10 septembre 2021 ; (*)
- organisation d'une réunion avec les associations et les élus en juin 2021 ; (*)

(*) *si les conditions sanitaires le permettent*

- mise en place d'un planning d'utilisation des salles de sports ;
- inciter les associations à s'inscrire dans une démarche de développement durable ;
- retraçage des terrains de la salle de sports ;
- acquisition d'une décompacteuse pour le terrain de foot ;
- installation d'un évier au sous-sol du complexe culturel ;
- mise en place d'écriteaux, à l'entrée de chaque espace communal, où liste des associations utilisatrices.

Comité de suivi de site CHIMIREC : Nicolas HARDY rend compte de la réunion du 5 février 2021 où il y a eu, entre autres, la présentation du rapport d'activité de l'entreprise. Celui-ci montre une baisse d'activité liée au contexte de la crise sanitaire, ainsi qu'une légère baisse de l'effectif (- 3%).

Par rapport aux odeurs récurrentes, l'entreprise informe du mandatement d'un cabinet spécialisé pour une étude.

Aussi, il est proposé une visite de leur site, lundi prochain 22 février à 9 heures, pour les élus qui le souhaitent.

Commission « urbanisme-aménagement » du 8 février 2021 : 2^{ème} réunion pour le projet de lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais ». Michel BRARD précise que le bureau d'études a déjà présenté quelques scénarios, que le projet présente quelques complexités liées au profil du terrain et à la réglementation relative à la densité.

Commission « urbanisme-aménagement » du 1^{er} février 2021 : dans le cadre du plan de relance « biodiversité » et afin de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Etat, une réunion a été organisée avec le bureau d'études, l'Atelier du Marais, pour le montage administratif du dossier de demande de subvention.

Michel BRARD présente le projet qui consisterait à renaturer, à valoriser la zone humide ainsi que le plan d'eau et le bassin de rétention à proximité. L'objectif étant de « reconnecter » tous ces éléments, d'apporter une diversification des milieux et d'offrir un espace unitaire et fonctionnel.

Aussi, Monsieur le Maire et Michel BRARD informent du soutien apporté par Fougères Agglomération, à ce projet.

Rendez-vous du 10 février 2021 avec STARTUP, prestataire du site internet de la commune :

Jean-Michel SOLÉ informe des différents sujets abordés :

- point sur les prestations payées aujourd'hui ;
- les possibilités d'évolution du site ;
- demande de devis pour augmenter la capacité du site ;
- la gestion des adresses « mail » ;
- l'intégration de nouveaux modules comme les plannings de gestion des salles.

Réunion du 16 février 2021 avec ENERG'IV, partenaire de la commune pour le projet « photovoltaïque » : Mickaël TIERCIN rend compte de la réunion avec Pierre MOAL, d'Energ'iv, et informe du tout prochain lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

(AMI), afin de retenir le partenaire privé qui sera, avec la commune et Energ'iv, associé du projet. 5-6 entreprises, pouvant répondre aux critères, vont être consultées.

En parallèle, la création de la société avance avec, à l'étude, le pacte d'associés.

L'objectif est, qu'à la fin du 1^{er} semestre 2021, ces démarches soient bien avancées pour ensuite commencer les études.

Comité syndical du SMICTOM : Karine HUART rend compte de la réunion du 17 février 2021 (budget, fréquence des collectes, composteurs par quartier...)

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 24 mars 2021 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 3 mars 2021 à 18 h 00
- Commission Jeunesse : jeudi 18 février 2021 à 20 h 00
- Commission Urbanisme et Aménagement :
lundi 22 février 2021 à 18 h 00
lundi 8 mars 2021 à 18 h 00
lundi 22 mars 2021 à 18 h 00
- Commission Culture-Evènementiel-Loisirs : mardi 23 février 2021 à 20 h 00
- Commission communication : mardi 2 mars 2021 à 18 h 30
- Commission voirie : mercredi 10 mars 2021 à 20 h 00
- Commission Finances : lundi 15 mars 2021 à 18 h 30
- Conseil d'Administration du CCAS : mardi 30 mars 2021 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire,
Michel BRARD

Le Maire,
Bernard DELAUNAY